



Projet « Quartiers Sud »

Atelier Habitat

Jeudi 5 mai 2022

QUIZ

Question 1 : Pourquoi le besoin en logements ne cesse d'augmenter ?

- a) Parce que la population vieillit.
- b) Parce que le nombre de ménage* augmente.
- c) Parce qu'il y a de plus en plus de ménage d'une seule personne et de famille monoparentale**.

*Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un **ménage** peut être composé d'une seule personne

** Une **famille monoparentale** comprend un parent et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

QUIZ

Question 1 : Pourquoi le besoin de logements ne cesse d'augmenter ?

Réponse : Les 3 ! a), b) et c)

- a) Parce que la population vieillit.**
- b) Parce que le nombre de ménage augmente.**
- c) Parce qu'il y a de plus en plus de ménage d'une seule personne et de famille monoparentale.**

QUIZ

Question 1 : Pourquoi le besoin de logements ne cesse d'augmenter ?

Effectivement, le besoin en logements ne cesse d'augmenter. Cette tendance se constate partout en France et s'explique par plusieurs évolutions démographiques :

> **Le vieillissement de la population** lié notamment à l'augmentation de l'espérance de vie.

> **L'augmentation des ménages d'1 seule personne (décohabitation) et des familles monoparentales** lié notamment au nombre de plus en plus important de divorce et de séparation.

Tout cela conduit à une diminution de la taille des ménages. Il y a **donc moins d'occupants par logement**, ce qui induit **une plus forte demande de nombre de logements**.

Quartiers P. Bert / P. Eluard :
2141 ménages

- > 665 ménages **d'1 seule personne**, soit **31%**
- > 567 ménages sont **un couple sans enfant**, soit **26.5%**
- > 614 ménages sont **un couple avec enfant(s)**, soit **28.7%**
- > 208 ménages sont en situation de **monoparentalité**, soit **9.7%**

QUIZ

Question 2 : A SMH et plus globalement dans la métropole, quel est le pourcentage de ménage éligible à un logement social ?

- a) 20%
- b) 45 %
- c) 70 %

QUIZ

Question 2 : A SMH et plus globalement dans la métropole, quel est le pourcentage de ménage éligible à un logement social ?

Réponse : c)

a) 20%

b) 45 %

c) 70 % des ménages de la métropole sont éligibles à un logement social (soit plus de 2 ménages sur 3 !)

QUIZ

Question 2 : A SMH et plus globalement dans la métropole, quel est le pourcentage de ménage éligible à un logement social ?

70% des ménages de la Métropole et de SMH sont éligibles à un logement social. -> Cela représente **plus de 2 ménages sur 3.**

En fonction de nos parcours de vie, nous pouvons **TOUS** être concernés par la nécessité de demander un logement social ! Nous, nos proches, nos enfants... !

Plafond de revenu annuel pour accéder à un logement social de type PLUS (prêt locatif à usage social) :

- > Un **adulte** : 21 139 €
- > Un **couple** : 28 231 €
- > Une **personne seule avec un enfant** : 33 949 €
- > Un **couple avec 2 enfants** : 40 985 €

QUIZ

Question 2 : A SMH et plus globalement dans la métropole, quel est le pourcentage de ménage éligible à un logement social ?

Avec les crises économique, sociale, sanitaire, de nombreuses personnes connaissent une **détérioration de leurs revenus** et font face à la **précarité de l'emploi et de leurs ressources**.

En atteste la demande de logement social constamment renouvelée : presque **17 000 demandes** sur le territoire de la Métropole et près de **1250 demandes** qui concernent Saint-Martin-d'Hères en 1^{er} choix.

A Saint-Martin-d'Hères, au 1^{er} janvier 2020 :

- > **1273 demandeurs** d'un logement locatif social
- > **6246 logements sociaux** (loi SRU) soit un taux de logements sociaux de 40% **MAIS** il y a uniquement **3498 logements sociaux familiaux** (environ 21%), le reste étant principalement des logements étudiants !

QUIZ

Les logements locatifs sociaux



QUIZ

Question 3 : Pourquoi est-ce intéressant de réhabiliter les logements existants ?

- a) Parce que je consomme moins d'énergie et c'est bon pour la planète !
- b) Parce que je consomme moins d'énergie et c'est bon pour mon porte-monnaie !
- c) Parce que je valorise mon patrimoine.

QUIZ

Question 3 : Pourquoi est-ce intéressant de réhabiliter les logements existants ?

Réponse : Les 3 ! a), b) et c)

- a) Parce que je consomme moins d'énergie et c'est bon pour la planète !**
- b) Parce que je consomme moins d'énergie et c'est bon pour mon porte-monnaie !**
- c) Parce que je valorise mon patrimoine.**

QUIZ

Question 3 : Pourquoi est-ce intéressant de réhabiliter les logements existants ?

Le secteur du logement représente **24% des consommations d'énergie dans la Métropole**, l'objectif du Plan Air Energie Climat de la Métropole est de **réduire cette part de 19% à l'horizon 2030**.

2/3 des résidences principales de la Métropole ont été construites avant la **1^{ère} réglementation thermique de 1974**. Ces logements ne répondent plus aux attentes des habitants en termes de qualité, de confort thermique et phonique, d'accessibilité et **17% des ménages métropolitains sont en situation de précarité énergétique**.

Le parc de logements de la Métropole est constitué de **60% de copropriétés** dont certaines concentrent des fragilités avec **un bâti dégradé, des logements vides ou occupés par des propriétaires disposant de peu de moyens pour réaliser les travaux**.

Le parc social, s'il est moins énergivore, est confronté à ces enjeux, notamment dans les quartiers prioritaires qui concentrent **62% des logements sociaux construits avant 1977**.

C'est pourquoi, il est important de ne pas favoriser uniquement la construction de logement neuf. **La réhabilitation du parc privé et public améliore le confort de tous** et permet de **limiter l'évolution d'une offre à deux vitesses, source d'inégalités sociales et territoriales**.

Quartiers P. Bert / P. Eluard :

> **2034** appartements
: **89.8%**
dont **70.9%** construits
entre **1946 et 1970**.

> **230** maisons :
10.2%
dont **50%** construits entre
1946 et 1970 et **33.5%**
entre **1971 et 1990**.

QUIZ

Question 3 : Pourquoi est-ce intéressant de réhabiliter les logements existants ?

Différents **dispositifs d'accompagnements techniques et/ ou financiers** existent :

- > **MurMur** pour les copropriétés et les maisons individuelles (travaux d'isolation thermique).
- > **Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) pour les copropriétés dégradées.

>>> **Bon à savoir**: Dans le cadre de ces 2 dispositifs, la ville de SMH participe au financement de **l'ingénierie et aux travaux** (selon conditions de ressources).

4 bonnes raisons d'isoler les logements de votre copropriété :

- > **Diminuer votre facture d'énergie** : selon l'ampleur du projet, vous obtiendrez de 25% à 60% d'économie de chauffage.
- > **Valoriser votre bien immobilier** : votre investissement dans la rénovation facilitera la vente et la location de votre logement.
- > **Améliorer votre confort** en hiver comme en été.
- > **Réduire vos émissions de CO₂** : vous luttez contre le dérèglement climatique et participez à l'amélioration de la qualité de l'air.

Profitez d'un ravalement de façade pour isoler votre copropriété et optimiser le coût des travaux !

QUIZ

Les dynamiques de rénovation énergétique

➤ 507 logements collectifs réhabilités
Soit ¼ des logements **collectifs** du quartier

OPAH : 97 logements

OPAH + MurMur : 250 logements

MurMur : 160 logements

➤ 349 logements engagés dans une
démarche MurMur

LEGENDE



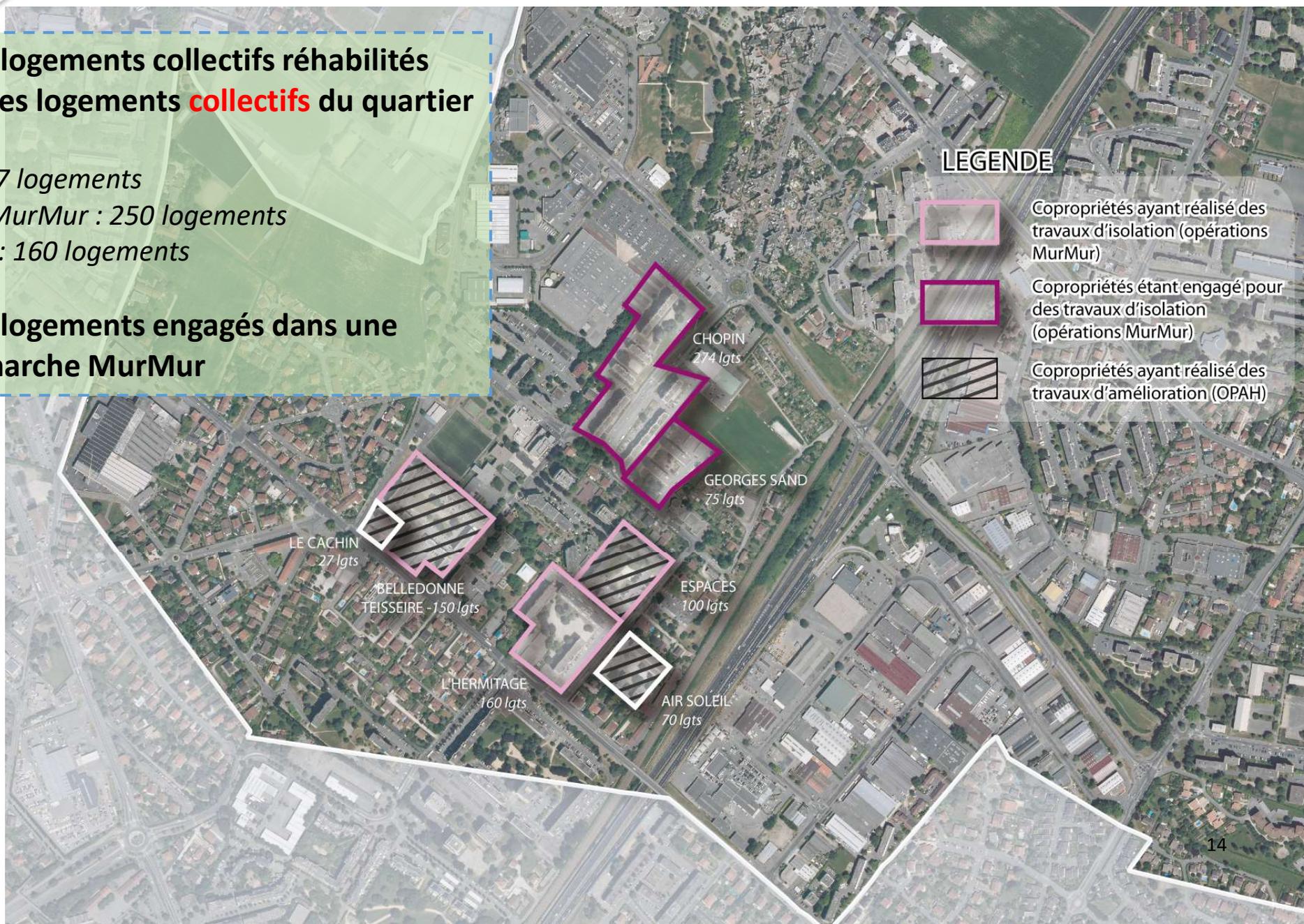
Copropriétés ayant réalisé des travaux d'isolation (opérations MurMur)



Copropriétés étant engagé pour des travaux d'isolation (opérations MurMur)



Copropriétés ayant réalisé des travaux d'amélioration (OPAH)



QUIZ

Les dynamiques de rénovation thermique



Copropriété l'Hermitage – **avant** les travaux Mur/Mur



Copropriété l'Hermitage – **après** les travaux Mur/Mur



Copropriété Belledonne Teisseyre – **avant** les travaux Mur/Mur + OPAH



Copropriété Belledonne Teisseyre – **après** les travaux MurMur + OPAH



QUIZ

Question 4 : Le chauffage urbain est fabriqué à partir de...

- a) 50% d'énergies renouvelables et 50 % d'énergies fossiles
- b) 20% d'énergies renouvelables et 80 % d'énergies fossiles
- c) 80% d'énergies renouvelables et 20 % d'énergies fossiles

QUIZ

Question 4 : Le chauffage urbain est fabriqué à partir de...

Réponse : c)

- a) 50% d'énergies renouvelables et 50 % d'énergies fossiles
- b) 20% d'énergies renouvelables et 80 % d'énergies fossiles
- c) 80% d'énergies renouvelables et 20 % d'énergies fossiles**

QUIZ

Question 4 : Le chauffage urbain est fabriqué à partir de...

Le chauffage urbain est un **réseau souterrain**. Il distribue de **l'eau chaude** qui alimente les bâtiments qui y sont connectés afin de permettre de chauffer les logements.

Il est aujourd'hui produit avec **environ 80% d'énergies renouvelables et de récupération**.

Il vise **85 %** d'énergies renouvelables en **2025** et **100%** en **2033**.

Ces énergies renouvelables sont **en plus locales** (déchets de la métropole et des communautés de communes voisines) :

> Un mix énergétique **bon pour le climat** grâce à des **émissions de CO2 diminuées de 75 à 80 % par rapport au gaz**, lors du remplacement d'une chaudière gaz par un raccordement au chauffage urbain.

> Un mix énergétique **bon pour notre indépendance énergétique**, et **bon pour la stabilité des prix**, moins soumis aux conséquences des **crises géopolitiques, sanitaires ou autres**

